

# Neutralité et communauté internationale

Autor(en): **H.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683000>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## NEUTRALITÉ ET COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

## NEUTRALITÄT UND VÖLKERGEMEINSCHAFT

Par HANS HAUG, docteur en droit, privat-docent à l'École des Hautes Etudes économiques et sociales de St-Gall  
secrétaire général de la Croix-Rouge suisse

Le secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, M. Hans Haug, a fait paraître récemment un ouvrage consacré à la neutralité dans la communauté internationale, *Neutralität und Völkergemeinschaft*. La *Revue internationale de la Croix-Rouge*, dans son édition de septembre 1962, a consacré à ce volume une étude qui en souligne la valeur et l'intérêt et que nous sommes heureux de reproduire ici. (T.)

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler, dans la *Revue internationale*, l'étude de M. Hans Haug, docteur en droit, privat-docent à l'École des Hautes Etudes économiques et sociales de St-Gall, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, sur « le rôle de la Puissance protectrice au bénéfice des victimes de la guerre ».

Ce même sujet se trouve systématiquement développé à la troisième partie d'un ouvrage de près de 200 pages que vient de faire paraître M. Haug sur la *Neutralité dans la société internationale*.

L'idée de la neutralité se trouvant étroitement liée aux principes de la Croix-Rouge, nos lecteurs se porteront avec beaucoup d'intérêt aux développements que l'auteur donne, dans la première et la deuxième partie de son ouvrage, aux droits et devoirs des puissances neutres, à la notion de neutralité permanente, et

• Polygraphischer Verlag AG, Zurich-Saint-Gall, 1962.

au rôle des Etats neutres dans la communauté internationale.

Mais c'est surtout la troisième partie, relative au rôle de la Puissance protectrice, qui intéresse les lecteurs de notre Revue à cause de son appartenance au droit de Genève.

M. Haug expose, dans un premier chapitre, le rôle de l'Etat neutre comme Puissance protectrice, le développement, la position juridique et les tâches qu'impose cette protection ainsi que le rôle particulier de la Suisse comme Puissance protectrice au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Un second chapitre a pour titre « Neutralité et Humanité ». Il montre les services rendus par l'Etat neutre comme terre de refuge, ses activités humanitaires à l'intérieur de ses frontières et il s'étend particulièrement sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge.

Il rappelle que, durant la Première Guerre mondiale, le Comité international, se fondant sur le Règlement de La Haye, avait déjà pu exercer une action considérable en faveur des prisonniers de guerre. Les principaux résultats de cette action humanitaire ayant été incorporés au droit de Genève en vertu de la Convention du 27 juillet 1929, formant statut des prisonniers de guerre, le Comité international n'en fut que mieux outillé pour continuer et étendre son œuvre humanitaire durant la Seconde Guerre mondiale.

Par analogie avec ses compétences à l'endroit des prisonniers de guerre, le Comité international fut à même, dans certains cas, d'intervenir en faveur d'une partie des internés civils, ce qui à nouveau suscita des expériences utiles. Grâce à celles-ci, en effet, on put définir le régime de l'internement dans la IV<sup>e</sup> Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Dans son livre, M. Haug insiste sur le fait que presque toutes les Puissances, grandes et petites, ont ratifié les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, ce qui donne au Comité international, maintes fois mentionné dans ces Conventions, une autorité accrue. Et celle-ci se fonde également sur les traditions, et spécialement sur son indépendance et son impartialité universellement reconnues.

Aussi, conclut M. Haug, convient-il de rendre hommage à ce consentement universel qui « à travers les Etats, les Armées, les Partis, au cours des développements de l'histoire du monde, recherche et reconnaît l'homme, partout le même, dans son angoisse et dans sa souffrance, créature de Dieu, l'un de nos frères et que nous devons aider ».

Le troisième et dernier chapitre: « La Neutralité et la Paix » montre que la neutralité perpétuelle est facteur de paix et l'auteur insiste sur les bons offices des Etats neutres.

Nul n'était mieux qualifié que M. Haug pour traiter cet important sujet. Il l'a fait de la manière la plus approfondie et son texte est particulièrement instructif et utile, aussi bien pour des membres de la Croix-Rouge que pour des juristes et un public soucieux de connaître certaines grandes lignes de l'évolution actuelle du droit humanitaire international. H. C.



Organizzazione: a responsabile del materiale, signora Tognola, tiene accuratamente i registri sui quali figura ogni capo offerto dalla popolazione, ogni capo distribuito a chi ne faccia richiesta. Le altre signore si occupano di ordinare e controllare ogni indumento che al momento della consegna è fresco come uscito dal magazzino. (Foto W. Tannaz, Locarno)

Tali persone si erano annunciate precedentemente e il Comitato incaricato si era interessato di conoscere la loro reale situazione familiare. Sono compiti non sempre gradevoli, ma resi necessari dalla possibilità sempre esistente di un pur minimo sfruttamento della situazione. Nessuna distinzione, per contro, venne fatta tra svizzeri e stranieri.

Non bastando il locale di via Maracchi, le signore dell'Optima misero volentieri a disposizione la loro vasta sede dove si svolse la maggior parte del lavoro.

Ora l'azione si chiude. Il locale dell'Optima ha da essere restituito. Della raccolta rimangono a disposizione alcuni indumenti estivi che serviranno tra poco. Gli indumenti di lana troppo usati e non idonei alla distribuzione, racchiusi in sacchi, prendono la via delle fabbriche di lana filata che restituiscono gli stracci ricevuti in tante belle matasse pronte per far calze e pullover.

Il materiale per il lavoro del venerdì è garantito anche in questo modo.

Eliminati gli ultimi resti, nella ordinatissima sede di via Maracchi tornano ad allinearsi nei cassetti calzoncini e pullover per il prossimo inverno. L'azione di Natale si conclude, ma già si avvia quella del prossimo anno.

## E a Bellinzona

Anche la sezione di Bellinzona della Croce Rossa ha celebrato il Natale 1963 con un'azione di carattere nuovo. Ottenuta dal Municipio una distinta delle persone anziane, sole o coniugi, in condizioni disagiate, le signore del comitato hanno preparato e distribuito circa 50 pacchi di viveri e ricostituenti che han dato conforto a gente modesta, non abituata a chiedere e perciò

spesso involontariamente ignorata da quanti si occupano di assistenza.

Croce Rossa attiva, dunque, fautrice di iniziative sostenute da quello spirito di volontariato tipico delle generazioni passate, ma che anche le attuali non intendono lasciar svanire nel nulla.

## LA CROIX-ROUGE GENEVOISE

La section genevoise de la Croix-Rouge suisse est venue occuper en septembre ses nouveaux locaux, un étage d'un immeuble récemment achevé à la route des Acacias. Cet immeuble fait partie d'un bloc comprenant les numéros 3 à 9 de cette grande artère et construit pour le compte d'une association « Le Foyer-Acacias II » par MM. G. Cuénod et D. Reverdin, architectes. D'autres institutions — un Hôtel des jeunes pouvant recevoir cinquante hôtes et géré par les Unions chrétiennes, un Hôtel maternel qui reçoit dix jeunes mères et leurs enfants, le centre Dr Henri Revilliod, etc. — ont également trouvé logis dans ce bloc qui comprend également des appartements à loyer modéré et des arcades marchandes. Les locaux occupés par la Croix-Rouge genevoise, aux numéros 7 et 9, ont permis d'installer, à côté des bureaux de la section proprement dite et d'un local pouvant recevoir l'ouvrage de la section et servir de salle de cours et de réunion, les installations du Centre d'hygiène sociale de la section et celles du Lactarium genevois.

## Et les inaugure

Le bloc a été inauguré le 24 novembre par M. Alexandre Cuénod, président de l'association « Le Foyer » en pré-

## DANS SES NOUVEAUX BUREAUX

sence de représentants des autorités et des membres des diverses associations qui cohabitent sous son toit. Me Pierre Audéoud, président de la Croix-Rouge genevoise, prit entre autres la parole au cours de cette brève cérémonie qui fut suivie par la visite des différents centres et secrétariats récemment installés. Le 30 novembre, en fin d'après-midi, les collaborateurs et les collaboratrices de la Croix-Rouge genevoise étaient invités à visiter les nouvelles installations de la section et de son Centre d'hygiène.

## Changement d'adresse s. v. p.

Rappelons les nouvelles adresses et les nouveaux numéros d'appel téléphonique de la Croix-Rouge genevoise:

Section genevoise de la Croix-Rouge suisse, secrétariat, secours aux enfants et parrainages, secrétariat romand et section genevoise de la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse et rédaction romande de la revue:

9, route des Acacias, téléphone (022) 42 77 56.

Centre d'hygiène sociale de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, infirmières visiteuses, Lactarium genevois:

7, route des Acacias, téléphone (022) 42 85 58.